



Organisation
internationale
du Travail



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



► **Etendre
la protection sociale
aux populations rurales:
Perspectives pour une approche
commune entre la FAO et l'OIT.**

- ▶ **Etendre
la protection sociale
aux populations rurales:
Perspectives pour une approche
commune entre la FAO et l'OIT.**

Copyright © Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 2021

Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT et FAO. 2021. *Etendre la protection sociale aux populations rurales: Perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT*. Genève. <https://doi.org/10.4060/cb2332fr>

ISBN BIT 978-92-2-033892-6 (pdf Web)

ISBN FAO 978-92-5-133773-8 (impression et Web)

Egalement disponible en anglais: *Extending social protection to rural populations: Perspectives for a common FAO and ILO approach*, ISBN BIT 978-92-2-033645-8 (pdf Web), ISBN FAO 978-92-5-133678-6 (impression et Web), et espagnol: *Extender la protección social a las poblaciones rurales: Perspectivas para un enfoque común de la FAO y la OIT*, ISBN BIT 978-92-2-033893-3 (pdf Web), ISBN FAO 978-92-5-133783-7 (impression et Web)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT et de la FAO, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT ou de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le BIT ou la FAO souscrivent aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT ou de la FAO aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du BIT, consultez le site Web www.ilo.org/publns.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de la FAO, consultez le site Web www.fao.org/publications

Photo de couverture: ©FAO/Sergey Kazmin

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.

Création graphique, conception typographique, mise en page, impression, édition électronique et distribution.

PRODOC s'engage à utiliser du papier issu de forêts gérées dans le respect des principes d'écologie durable et de responsabilité sociale.

Code: CHD-REPRO-DISTR



Remerciements

Ce document a été préparé par les équipes chargées de la protection sociale de la FAO et de l'OIT, sous la direction de Benjamin Davis (FAO) et Shahra Razavi (OIT).

Les principaux auteurs de ce rapport sont: Mira Bierbaum (OIT), Ana Ocampo (FAO), Christina Behrendt (OIT), Kroum Markov (OIT) et Qiushi Yue (FAO). Elisenda Estruch Puertas (OIT) et Quynh Anh Nguyen (OIT) ont également grandement contribué à ce projet. Les auteurs du présent document ont bénéficié des conseils et des précieuses contributions de: Natalia Winder Rossi, Alejandro Grinspun, Cristina Rapone, Ana Paula de la O Campos, Mari Kangasniemi et Niclas Benni (FAO ¹) et Ursula Kulke, Joaquim Pintado Nunes et Hiroshi Yamabana (OIT). Victoria Giroud-Castiella (OIT) et Christine Legault (FAO) ont apporté un soutien indispensable à la publication de ce rapport.

¹ Natalia Winder Rossi était responsable de l'équipe protection sociale de la FAO lorsque cette initiative a été lancée. Elle occupe aujourd'hui le poste de directrice associée des politiques sociales (UNICEF).



Table des matières

Remerciements	iii
Introduction	1
Section 1: Bilan sur les spécificités des populations rurales et les obstacles à l'extension de la protection sociale qui en résultent	5
Obstacles juridiques	10
Obstacles financiers	12
Obstacles administratifs et institutionnels	12
Section 2: Étude d'approches innovantes pour l'extension de la protection sociale aux populations rurales	17
Cadre politique, législatif et institutionnel	18
Accès, enregistrement et administration	20
Financement, recouvrement des cotisations et revenus de référence	21
Sensibilisation et confiance	22
Conformité et mesures incitatives	23
Intégration et cohérence des politiques	23
Section 3: Perspectives pour une approche commune – Recommandations clés	25
Annexe A: Protection sociale: Définition et concepts clés	29
Annexe B: Outils pertinents de la FAO et de l'OIT	31
Références	35





Introduction

Actuellement, près de la moitié de la population mondiale (et plus de trois quarts de la population pauvre mondiale) vit dans des zones rurales. Les inégalités entre les zones urbaines et rurales restent considérables (OIT 2020e). La part d'habitants ruraux dans les pays en développement qui vivent en situation d'extrême pauvreté (soit moins de 1,9 dollar par jour) est près de trois fois supérieure à celle des zones urbaines (Castañeda et al. 2018). Si la part de l'agriculture dans la plupart des économies nationales n'est pas prédominante, elle représente toujours une source importante de revenus pour un tiers de la population mondiale (FAO 2013) et près de trois quarts de la population rurale vivant dans l'extrême pauvreté (Castañeda et al. 2018). Il s'agit donc d'un secteur crucial dans le cadre de la réduction de la pauvreté (Christiaensen, Demery et Kuhl 2011).

Cependant, l'agriculture est également associée à de hauts niveaux d'informalité du marché du travail et à des risques accrus de tout ordre. Les populations rurales sont davantage exposées aux risques liés à la pauvreté, notamment à la pauvreté au travail, la malnutrition et la faim, la mauvaise santé, les accidents du travail, les catastrophes naturelles et le changement climatique, ainsi qu'aux risques sociaux tels que le travail des enfants et l'exclusion sociale, entre autres (Allieu et Ocampo 2019). Avec des revenus faibles et irréguliers, et en l'absence de mécanismes sociaux d'entraide, bon nombre d'habitants des zones rurales sont contraints de continuer à travailler en cas de maladie, et ce, dans des conditions souvent dangereuses. De ce fait, ils sont exposés (ainsi que leurs familles) à des risques supplémentaires. En outre, lorsqu'ils subissent des pertes de revenus, ils ont parfois recours à des stratégies d'adaptation néfastes (vente forcée d'actifs, obtention de prêts dits prédateurs ou recours au travail des enfants).

La protection sociale est un outil politique essentiel pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, promouvoir le travail décent et une croissance économique inclusive, et accroître la résilience aux chocs. L'initiative *Inter-agency Social Protection Assessments*² (ISPA), qui regroupe les agences spécialisées dans le domaine de la protection sociale (dont l'Organisation internationale du Travail – OIT, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) définit la protection sociale comme «l'ensemble des politiques et des programmes visant à prévenir ou protéger toutes les personnes, et en particulier les groupes vulnérables, de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de la vie. La protection sociale peut être fournie en espèces ou en nature, par l'intermédiaire de régimes non contributifs offrant des prestations universelles, catégorielles ou ciblées sur la pauvreté, telles que l'assistance sociale; de régimes contributifs, le plus souvent sous la forme d'assurance sociale; et du renforcement du capital humain, des actifs productifs et de l'accès à l'emploi» (ISPA, sans date, voir aussi Annexe A). Le présent document traite des régimes et programmes de protection sociale contributifs et non contributifs.

La protection sociale est un droit humain fondamental. Le droit à la sécurité sociale est inscrit dans plusieurs instruments relatifs aux droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et dans d'autres traités internationaux et régionaux sur les droits fondamentaux, ainsi que dans les normes internationales de sécurité sociale, telles que la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

² Evaluations inter-agences de la protection sociale.

Il est prouvé que la protection sociale peut contribuer à la réalisation d'autres droits économiques, sociaux et culturels, notamment en matière d'alimentation, d'habillement et de logement et du droit à l'éducation et à la santé, qui sont tous essentiels à la réalisation de la dignité humaine (Sepúlveda et Nyst 2012; Morlachetti 2016). En outre, au-delà de son inclusion explicite dans l'objectif d'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes dans la cible 1.3 des objectifs de développement durable (ODD), le rôle de la protection sociale est également reconnu dans d'autres ODD, en particulier l'élimination de la faim (cible 2.1), la réalisation de la couverture sanitaire universelle (cible 3.8), la réalisation de l'égalité hommes-femmes (cible 5.4), la promotion du travail décent et de la croissance économique (cible 8.5), la réduction des inégalités (cible 10.4) et la promotion de la paix, de la justice et d'institutions solides (cible 16.6).

Malgré cet impératif moral et économique, l'accès à une protection sociale complète n'est toujours pas une réalité pour plus de 70 pour cent de la population mondiale, dont un nombre disproportionné vit en zone rurale. La couverture sanitaire, par exemple, est nettement plus faible pour les populations rurales, avec 56 pour cent de la population exclue contre 22 pour cent de la population urbaine (OIT 2017). La pandémie de COVID-19 a mis en évidence ces lacunes importantes et persistantes en matière de couverture, de suffisance et d'adéquation de la protection sociale, ainsi qu'un grave sous-investissement dans les systèmes de santé publique (OIT 2020h; 2020f). Les effets socioéconomiques négatifs de la pandémie ont sérieusement compromis les résultats obtenus au cours des dernières décennies dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Le COVID-19 pourrait faire basculer 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté et entre 83 et 132 millions de personnes supplémentaires pourraient souffrir de malnutrition pour la seule année 2020 (FAO et al. 2020; Banque mondiale 2020), ce qui accélérerait la tendance à l'augmentation du nombre de personnes souffrant de malnutrition déjà observée entre 2015 (804 millions) et 2017 (821 millions) (FAO 2018). D'après le rapport mondial sur les crises alimentaires de 2020 (Global Report on Food Crises), 135 millions de personnes dans le monde étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2019 (Réseau mondial contre les crises alimentaires et FSIN 2020).

En outre, si des progrès notables sont enregistrés – les taux de pauvreté dans le monde atteignaient des niveaux historiquement bas (10 pour cent en 2015) – l'incidence de la pauvreté (correspondant à 1,9 dollar par jour pour vivre) reste élevée dans les pays à faible revenu et touchés par des conflits (Banque mondiale 2018). Cette situation s'aggrave du fait des perturbations causées par la pandémie, qui pourrait faire basculer 71 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2020 (Banque mondiale 2020). Les pertes en heures travaillées, qui se traduisent par des niveaux très élevés de chômage et d'inactivité, se sont traduites par des pertes importantes de revenus du travail. Par rapport à la même période en 2019, les revenus du travail auraient enregistré une baisse globale de 10 pour cent au cours des trois premiers trimestres de 2020 (OIT 2020b).

Le COVID-19 montre que la protection sociale est plus nécessaire que jamais pour protéger les vies et les moyens de subsistance, comme le confirme la multiplication des mesures gouvernementales depuis l'éclosion de la pandémie. Depuis février 2020, la quasi-totalité des pays et territoires du monde a adopté ou annoncé un total de près de 1 600 mesures de protection sociale pour répondre à la crise du COVID-19. Ces mesures comprennent des transferts en espèces ponctuels ou réguliers par l'intermédiaire de programmes existants ou nouveaux, le renforcement de l'adéquation des niveaux de prestations, l'extension des prestations d'assurance sociale (en cas de maladie et de chômage) et l'adaptation des mécanismes d'enregistrement et de fourniture afin de renforcer la sécurité et l'efficacité des services de prestations³.

³ Les acteurs de la protection sociale assurent le suivi des mesures adoptées en matière de protection sociale, analysent les tendances et les lacunes et formulent des recommandations. Voir, par exemple, FAO 2020c; 2020a; OIT 2020g; 2020f; 2020e; 2020d; 2020a; Gentilini et al. 2020.

Cette augmentation spectaculaire du nombre de mesures de protection sociale est un pas encourageant pour atténuer, même partiellement, l'impact socioéconomique négatif de la pandémie de COVID-19. Pourtant, la plupart des mesures mises en place sont temporaires, certaines d'entre elles ont déjà été supprimées et des lacunes subsistent en matière de couverture. Pour faire face à la crise de manière plus efficace et durable et accroître la résilience, il convient de trouver des solutions qui s'inscrivent dans la durée pour renforcer les systèmes de protection sociale, et en particulier garantir l'accès universel à une protection sociale adéquate pour tous, y compris les populations rurales. Il est donc essentiel d'accélérer les efforts en vue de l'extension de la protection sociale pour tous et de tirer profit de la dynamique politique actuelle, ainsi que des expériences précédentes et des enseignements qui en ont été tirés (OIT 2020c, FAO 2020).

Au cours des dernières décennies, avant la crise du COVID-19, des progrès remarquables ont été réalisés dans l'extension de la couverture de la protection sociale dans les pays en développement. Les bonnes pratiques établies et les enseignements tirés de l'expérience fournissent le terreau nécessaire aux prochaines étapes de la réalisation de la couverture universelle. Cette publication repose sur le savoir-faire unique de la FAO en matière de profilage des besoins des populations rurales et d'aide à la conception de politiques et programmes spécifiques et cohérents, y compris de protection sociale, pour y répondre. Le présent document s'appuie également sur l'expertise de l'OIT pour appuyer les pays à établir et à maintenir des systèmes de protection sociale, y compris des socles, pour promouvoir le travail décent dans l'économie rurale et pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Il convient absolument de mettre à profit ces connaissances conjuguées et de créer des synergies pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD d'ici 2030 et garantir que personne ne soit laissé de côté, en particulier l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de la faim) et l'ODD 3 (amélioration de la santé et du bien-être).

La section 1 traite des goulets d'étranglement et des obstacles qui entravent l'extension de la protection sociale dans les zones rurales. Elle reconnaît aussi l'hétérogénéité des populations rurales en matière d'activités génératrices de revenus, de statut d'emploi ou de régime foncier et vise à identifier les obstacles spécifiques, ainsi que les facteurs qui se chevauchent souvent et compliquent l'accès à la protection sociale. La section 2 s'appuie sur cette analyse et présente les approches adoptées dans certains pays pour éliminer les obstacles identifiés. La section 3 distille quelques enseignements clés et présente une approche commune entre la FAO et l'OIT en vue de l'extension de la protection sociale aux populations rurales.

Section 1





Section 1: Bilan sur les spécificités des populations rurales et les obstacles à l'extension de la protection sociale qui en résultent ⁴

Bien que les habitants des zones rurales soient généralement exposés aux mêmes risques et éventualités tout au long du cycle de vie que les habitants des zones urbaines, leurs pratiques et activités lucratives sont généralement plus exposées aux risques, par exemple aux risques de catastrophes naturelles et environnementales (inondations, sécheresses ou dégradation des terres), ce qui se traduit par des vulnérabilités supplémentaires. En outre, la ruralité ne doit pas cacher l'hétérogénéité des populations rurales, tant à l'intérieur des zones rurales que d'une zone à l'autre, notamment en ce qui concerne la profession, le statut professionnel ou le niveau de revenu. Les profils démographiques sont également très variables. Dans certaines régions du monde, notamment en Europe, dans certaines parties de l'Asie et, de plus en plus, en Amérique latine, les migrations et la transition démographique entraînent un dépeuplement et un vieillissement des zones rurales. Dans d'autres régions, la croissance démographique est relativement plus élevée dans les zones rurales, ce qui peut avoir des effets économiques, sociaux et environnementaux néfastes. Compte tenu de cette diversité, les obstacles potentiels directs et indirects, ainsi que ceux liés à l'offre et à la demande, qui entravent l'accès à la protection sociale sont de nature diverse. Une compréhension approfondie de ces obstacles est donc essentielle pour une extension effective de la couverture et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale suffisants et adéquats (Allieu et Ocampo 2019).

La présente section aborde les spécificités des populations rurales (encadré 1) et décrit les obstacles existants. Elle constitue un cadre d'analyse complémentaire à un approfondissement de l'analyse à échelle nationale et locale qui permettra de mieux identifier les obstacles plus spécifiques à la couverture universelle.

► Encadré 1: Les points communs et les spécificités des populations rurales

Les stratégies efficaces en faveur de l'extension de la protection sociale aux populations rurales reposent sur une bonne compréhension des facteurs qui peuvent entraver l'accès à cette couverture, car les moyens de subsistance en milieu rural sont souvent variés et les vulnérabilités se chevauchent et se recoupent. Les caractéristiques exposées ci-dessous doivent donc être entendues comme une matrice permettant de mettre en avant les points de croisement et d'accumulation des obstacles potentiels à la protection sociale. Par exemple, les femmes rurales pauvres qui travaillent sur les terres familiales et exercent également des activités de petit commerce seront confrontées à la pauvreté, à l'éloignement, au manque d'accès aux services et aux informations et à l'informalité. Lorsqu'ils sont conjugués, ces facteurs se chevauchent et constituent des obstacles à l'accès aux prestations de protection sociale.

Caractéristiques plus larges des populations rurales et des travailleurs ruraux qui influencent la couverture de la protection sociale

Une caractéristique commune des zones rurales est la distance entre le lieu de travail et le lieu de résidence, qui peut entraver l'accès à un large éventail de services (écoles, centres de santé et services de formation professionnelle), ainsi qu'à la protection sociale. La pauvreté est souvent omniprésente; le niveau des revenus dans les zones rurales est généralement inférieur à celui des zones urbaines.

⁴ Cette section présente un résumé des résultats de Allieu and Ocampo (2019).

► **Encadré 1: Les points communs et les spécificités des populations rurales (suite)**

L'organisation du travail est complexe et les travailleurs exercent des activités très variées. La distinction est parfois floue entre le travail salarié et le travail indépendant, et entre le travail agricole et non agricole. De nombreux travailleurs ruraux exercent des formes d'emploi souvent peu protégées, notamment l'emploi temporaire (saisonnier, occasionnel), l'emploi à temps partiel et le travail indépendant, et nombre d'entre eux combinent également différentes formes d'emploi (OIT 2019c). En outre, certains travailleurs ruraux reçoivent une partie de leur rémunération en espèces et l'autre en nature (logement, par exemple). Les populations rurales sont plus exposées aux risques sanitaires, car elles ont plus difficilement accès aux installations sanitaires et aux infrastructures adéquates (services d'eau potable et d'assainissement), et sont plus exposées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Plus généralement, les populations rurales, en particulier les femmes, sont plus exposées à des risques de tout ordre, ce qui nécessite de mettre en place des régimes et des prestations adaptés qui tiennent compte de ces risques.

Les travailleurs agricoles

La prédominance du secteur agricole dans bien (voire la plupart) des zones rurales, en particulier pour la subsistance des populations rurales vivant dans la pauvreté, reflète en réalité une variété de situations et de problèmes. Les sous-secteurs agricoles (cultures, élevage, pêche et aquaculture, et foresterie) sont multiples et ont leurs particularités, notamment en ce qui concerne le type de risques qui leur sont associés, l'accès aux services et la saisonnalité. Le secteur agricole est l'un des secteurs les plus dangereux si l'on tient compte du nombre de décès, d'accidents et de maladies professionnelles (OIT, sans date). La saisonnalité est un facteur critique pour tous les travailleurs du secteur agricole, quel que soit leur statut d'emploi. Elle entraîne des revenus irréguliers et provoque du chômage ou du sous-emploi saisonnier. Les ménages doivent parfois tenir une année entière avec le revenu de quelques mois, ce qui rend la maladie ou l'incapacité pendant la haute saison encore plus dommageable en termes de perte de revenus ou de semences pour la saison suivante. Outre la saisonnalité, des chocs systémiques à l'échelle des communautés (sécheresses, inondations, épidémies disséminées par les insectes ou le bétail) peuvent se traduire par une perte de récoltes et de bétail et menacer les moyens de subsistance. Les régimes juridiques de propriété foncière sont également des facteurs importants, car les agriculteurs qui ne sont pas propriétaires de leurs terres sont souvent confrontés à des régimes fonciers précaires. Le travail agricole présente également une diversité de statuts en rapport avec l'emploi salarié ou indépendant. Le dénominateur commun du travail agricole est l'informalité, qui constitue l'un des principaux obstacles à l'accès des travailleurs non pauvres à la protection sociale. Très souvent, les travailleurs ou les producteurs agricoles qui ne sont pas pauvres font partie de ce qui est qualifié de «milieu manquant» ou invisible, qui n'est couvert par aucun type de protection sociale et donc vulnérable à l'impact dévastateur du moindre choc.

Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont particulièrement vulnérables. Leur travail est souvent non rémunéré ou sous-évalué et elles n'ont qu'un accès limité aux ressources productives, en particulier à la terre. Tous ces facteurs limitent ou compromettent leur capacité à accéder à la protection sociale, tout en exacerbant leurs besoins en matière de couverture. En outre, plus de 70 pour cent des enfants qui travaillent (108 millions de garçons et de filles dans le monde) se retrouvent dans des secteurs agricoles, notamment la pêche et l'aquaculture, la foresterie, l'élevage et les cultures.

► Encadré 1: Les points communs et les spécificités des populations rurales (suite)

Les travailleurs des zones rurales qui exercent une activité hors du secteur agricole

Le secteur agroalimentaire est prédominant dans les zones rurales. De nombreux travailleurs ruraux adoptent de multiples stratégies génératrices de revenus et se livrent très souvent à des activités agricoles et non agricoles, à l'intérieur et à l'extérieur du système agroalimentaire. L'emploi rural non agricole représente une source importante de revenus pour les ménages ruraux et représente entre un cinquième et la moitié de l'emploi total dans les zones rurales (Lanjouw et Lanjouw 2001). Les hommes sont surreprésentés dans l'emploi salarié rural non agricole, tandis que les femmes travaillent généralement à leur compte et occupent des emplois peu qualifiés et peu productifs (OIT 2018b). Les femmes et les filles fournissent la majeure partie du travail non rémunéré dans l'économie des services à la personne, tant dans les zones urbaines que rurales (ONU Femmes 2020). Malgré leur contribution considérable à l'ensemble de l'économie, leur travail n'est pas quantifié et leur accès à la protection sociale est très souvent insuffisant.

Cependant, l'emploi salarié formel non agricole est aussi généralement lié à des revenus plus élevés. Il offre notamment de meilleures perspectives d'inclusion dans les systèmes de protection sociale, en particulier grâce à l'accès aux régimes contributifs.

Les travailleurs informels

Le terme «économie informelle» désigne toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas suffisamment, voire pas du tout couvertes par des dispositions formelles, que ce soit en droit ou en pratique. Du point de vue de l'emploi, l'emploi informel comprend les catégories des travailleurs indépendants (indépendants avec travailleurs salariés) et des travailleurs à leur propre compte (indépendants sans travailleurs salariés) si leur entreprise est classée comme étant informelle. Il comprend également tous les travailleurs familiaux aidants, que l'entreprise dans laquelle ils travaillent soit informelle ou non, et les employés dont la relation de travail n'est pas soumise à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certaines prestations de chômage (OIT 2019c).

Les migrants

Il existe de nombreux liens entre la migration, l'agriculture et la transformation rurale dans son ensemble. Les migrants jouent un rôle essentiel dans les systèmes agroalimentaires, car les migrants saisonniers, internes ou internationaux représentent souvent une part importante de la main-d'œuvre agricole (FAO 2019a). Les différents statuts migratoires (réfugiés; personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; travailleurs migrants, internes ou internationaux; travailleurs permanents, temporaires ou saisonniers; migrants avec ou sans papiers) ont leurs propres spécificités, ce qui donne lieu à des difficultés et des perspectives différentes en matière d'accès aux systèmes de protection sociale (FAO 2020b).

Obstacles juridiques

L'un des obstacles que rencontrent les populations rurales pour accéder à la protection sociale concerne leur exclusion des cadres législatifs existants, qui est souvent aggravée par le fait que peu de régimes de protection sociale sont effectivement mis en œuvre dans un cadre législatif. Ce vide juridique concerne particulièrement les régimes non contributifs.

Des cadres législatifs adéquats établissent des droits opposables, définissent les responsabilités institutionnelles et garantissent la transparence de la mise en œuvre des programmes (critères d'éligibilité, processus d'inscription et de sortie, définition des prestations, etc.) (Morlachetti 2016; OIT 2019c, chapitre 4). Lorsque les régimes de protection sociale sont statutaires, les personnes qui y ont droit peuvent déposer des demandes et obtenir réparation si une prestation leur est injustement refusée. Les citoyens bénéficient ainsi d'une protection contre une sélection arbitraire ou discrétionnaire ou la manipulation des régimes de protection sociale à des fins politiques. Avec leur inscription dans la législation, les régimes de protection sociale sont intégrés au contrat social entre l'État et ses citoyens (Morlachetti 2016).

Si les régimes de protection sociale contributifs sont plus susceptibles d'être ancrés dans la législation que les régimes non contributifs, cela ne garantit pas nécessairement que les populations rurales bénéficient d'une couverture légale. Elles peuvent en être explicitement exclues, soit en raison du lieu de résidence, soit en raison du secteur professionnel. Dans certains pays, la législation applicable ne couvre pas ou exclut explicitement les travailleurs de tous les secteurs agricoles (ou de certains d'entre eux). Le taux d'informalité dans l'agriculture atteignant 93,6 pour cent (OIT 2018d), les dispositions légales existantes ont tendance à exclure les travailleurs ruraux, qui occupent généralement des emplois occasionnels, saisonniers ou temporaires. Les niveaux élevés d'informalité sont à la fois une cause et une conséquence de l'absence de couverture de protection sociale. D'autres exclusions légales concernent les seuils minimums relatifs à la durée d'un contrat de travail, aux heures travaillées ou aux salaires couverts, ainsi que le seuil légal relatif au nombre de salariés pour que les entreprises puissent bénéficier d'une affiliation à un régime de protection sociale (OIT 2019b; 2019c, chapitre 4). Comme le montre le tableau 1, ces seuils et ces conditions contractuelles ont pour effet d'exclure les employés informels ou les employés des petites entreprises, y compris les travailleurs familiaux aidants. En outre, de nombreux régimes excluent légalement les travailleurs migrants internationaux selon des critères de citoyenneté, tandis que l'absence de dispositions en matière de transférabilité peut désavantager les travailleurs démontrant une forte mobilité géographique ou professionnelle.

Si les catégories de travailleurs exclues se voient parfois offrir la possibilité de s'affilier volontairement, ces dispositions d'affiliation volontaire fournissent rarement des incitations suffisantes à l'adhésion et entraînent rarement une augmentation significative de la couverture effective.

Même en cas d'inclusion des travailleurs ayant un emploi temporaire ou à temps partiel ou des travailleurs indépendants, d'autres facteurs peuvent désavantager ces groupes et les priver d'un accès à des prestations adéquates. Il peut s'agir de seuils minimums concernant la durée de l'emploi ou les heures travaillées, ou l'absence de mécanismes garantissant aux travailleurs en situation d'emploi interrompu et aux revenus relativement faibles un niveau minimum de prestations. Ces facteurs participent à l'effet dissuasif à l'égard de l'affiliation et conduisent à une couverture inadéquate.

► **Tableau 1. Affiliation aux régimes de pensions contributifs selon le statut d'emploi**

	Affiliation par type de contrat			Taille de l'entreprise		
	Permanent	Temporaire	Pas de contrat	< 10 travailleurs	10-49 travailleurs	50+ travailleurs
Moy.-Orient et Afrique du Nord	85.1	43.7	9.0	18.9	62.5	83.9
Afrique subsaharienne	69.0	26.0	12.7	3.3	41.2	51.6
Amérique latine et Caraïbes	91.7	62.2	16.2	19.2	61.6	78.6
Pays développés et UE	88.3	76.9	-	79.4	86.4	73.3
Europe (non-UE) et CEI	83.9	31.0	3.7	39.3	82.9	93.4
Asie et Pacifique	75.0	49.2	20.5	19.6	36.9	50.4
Total	78.3	51.0	18.8	29.9	49.4	60.8

Source: D'après OIT (2015c).

Les régimes non contributifs, en particulier les régimes d'assistance sociale, enregistrent une expansion spectaculaire depuis vingt ans. Actuellement, pratiquement tous les pays du monde ont mis en place un programme d'assistance sociale (Banque mondiale 2015). Toutefois, dans les pays en développement, bon nombre de ces programmes ne sont pas ancrés dans la législation, particulièrement, mais pas exclusivement, s'ils sont entièrement ou partiellement financés par l'aide publique au développement. En l'absence de réglementation, les citoyens sont incapables de revendiquer et de faire valoir leurs droits et de demander des comptes à leurs gouvernements. Il convient de noter que certains régimes couvrant de larges catégories de la population (pensions sociales ou régimes de prestations universelles à l'enfance) sont ancrés dans la législation nationale. Il s'agit notamment des régimes de pension sociale aux Philippines (loi sur les personnes âgées de 2010), au Lesotho (loi sur les pensions de vieillesse de 2005) et de régimes similaires en Afrique du Sud, au Botswana, à Maurice, en Namibie et au Népal. De même, les régimes de prestations à l'enfance à grande échelle, notamment en Afrique du Sud et en Argentine, sont ancrés dans la législation nationale (OIT et UNICEF 2019). De même, le programme Bolsa Família au Brésil et le programme national de garantie de l'emploi rural en Inde sont également ancrés dans la législation (Ehmke 2015).

L'âge et la résidence peuvent constituer des obstacles juridiques supplémentaires à la couverture par ces régimes. Cela affecte particulièrement les populations rurales de deux manières. Premièrement, les pensions sociales sont souvent la seule forme d'assistance sociale disponible, inscrite dans la législation et dotée d'un financement sûr et stable. Elles constituent aussi une source de revenus indispensable pour les personnes qui ne peuvent plus travailler et n'ont pas accès aux pensions contributives. Toutefois, de nombreux régimes de pension sociale ont un seuil d'âge légal plus élevé que l'âge légal de la retraite (Allieu et Ocampo 2019). Deuxièmement, les conditions de résidence peuvent également désavantager les populations rurales, dont les moyens de subsistance sont souvent plus mobiles, notamment lorsque les régimes sont organisés à l'échelle infranationale. En outre, les travailleurs migrants sont souvent légalement exclus des prestations de protection sociale en raison de leur statut migratoire ou de leur citoyenneté. Par exemple, pour bénéficier d'une pension de vieillesse à Maurice, il faut y avoir résidé pendant au moins 12 ans à partir de l'âge de 18 ans pour les citoyens et 15 ans à partir de l'âge de 40 ans pour les non-citoyens (Allieu et Ocampo 2019).

Obstacles financiers

Les coûts financiers peuvent bloquer ou freiner l'extension de la couverture, indépendamment des approches contributives, non contributives ou mixtes, tant pour l'État que pour les bénéficiaires éventuels.

L'accessibilité financière est un problème majeur pour l'adhésion à l'assurance sociale, ainsi qu'à l'assurance agricole, même si la nécessité de tels mécanismes d'assurance est particulièrement élevée compte tenu de leurs moyens de subsistance à haut risque. Les régimes contributifs sont parfois inabordable pour les employeurs et les employés agricoles, en particulier les travailleurs indépendants ou les travailleurs à faible revenu, ainsi que les petits et moyens exploitants et les microentreprises des zones rurales. Les petits exploitants agricoles ont souvent une capacité contributive limitée en raison de la faiblesse, de l'irrégularité et de la saisonnalité de leurs revenus, tandis que l'insuffisance des liquidités peut amener les populations rurales à donner la priorité à d'autres risques urgents. Les revenus des habitants pauvres des zones rurales et des travailleurs du secteur agricole peuvent rendre les cotisations inabordable ou les empêcher de respecter un calendrier de cotisations régulier. La capacité financière limitée entrave également l'accès aux institutions rurales (notamment, aux coopératives), dont le rôle peut être majeur, en particulier dans la fourniture de prestations de protection sociale (Vinci, Hani, et Djeddah 2016). Les difficultés d'adaptation du calcul et du recouvrement des cotisations à la situation des travailleurs ruraux, liées par exemple à la volatilité des revenus, peuvent constituer des obstacles financiers supplémentaires pour ce groupe de travailleurs. Il est à noter qu'une partie des revenus perçus par les travailleurs agricoles est non monétaire ou en nature, sous forme de biens et de services, ce qui donne lieu à l'exclusion des travailleurs agricoles et des travailleurs occasionnels de la couverture sociale dans de nombreux pays (OIT 2019c). La solution souvent proposée consistant à introduire une cotisation forfaitaire soulève des problèmes d'équité, car ces cotisations ne donnent souvent lieu qu'à des prestations modestes inadaptées pour répondre aux besoins des populations et limitent la portée de la mutualisation des risques et de la solidarité (Allieu et Ocampo 2019; OIT 2019c).

Pour les régimes non contributifs, les obstacles financiers comprennent principalement les coûts de transaction liés à l'adhésion, au recouvrement des paiements et au respect des exigences du programme, comme c'est le cas pour les transferts conditionnels en espèces. Ces coûts peuvent réduire le bénéfice net d'un programme pour le bénéficiaire ou tout simplement décourager les personnes éligibles de participer. Les coûts financiers indirects liés au respect de la conformité peuvent imposer des obstacles financiers à l'adhésion au programme. Il existe des coûts d'opportunité similaires pour la participation à des programmes de travaux publics. L'impossibilité d'exercer des petits métiers ou de travailler en tant qu'indépendant lorsque l'on participe à un programme de travaux publics représente un coût puisqu'il y a perte de revenu. Cette perte est souvent élevée et représente entre un quart et la moitié de la prestation. De même, s'ils ne sont pas conçus et mis en œuvre de manière adéquate, les travaux publics peuvent interférer avec la saison agricole.

Obstacles administratifs et institutionnels

Faible capacité administrative

La mise en œuvre efficace des programmes de protection sociale exige une capacité administrative solide pour : sensibiliser; enregistrer; sélectionner; tenir les registres; collecter et enregistrer les cotisations; générer les paiements; assurer le suivi de la conformité; traiter les demandes; et contrôler les erreurs, la fraude et la corruption. La portée des procédures administratives dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment du type et de la taille

du régime, de la population cible, des niveaux de prestations et de la technologie disponible. L'extension de la couverture et la capacité administrative sont étroitement liées. Des coûts administratifs élevés et un manque de capacité comptent parmi les principaux obstacles à l'extension de la protection sociale aux travailleurs ruraux (OIT 2019c).

Un obstacle fondamental concerne la couverture des systèmes d'enregistrement de l'état civil et d'identification nationale. Dans les zones rurales, notamment en Asie et en Afrique, les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les personnes âgées et les enfants, possèdent rarement des documents d'identification nationale (Banque mondiale 2019). L'absence de documents crée des difficultés pour les prestataires de services qui doivent comptabiliser et atteindre ces groupes vulnérables. Elle constitue aussi un obstacle pour les bénéficiaires potentiels, qui doivent souvent présenter une pièce d'identité pour demander l'accès à certaines prestations. L'absence de documents peut avoir d'autres conséquences graves. Par exemple, elle peut rendre les populations rurales vulnérables à l'exploitation par les employeurs puisque ces populations sont dans l'incapacité de demander réparation. Elle peut aussi les empêcher d'accéder aux services publics essentiels.

Les limitations de la capacité administrative conduisent également à une mauvaise application des dispositions en matière de protection sociale (maternité ou accidents du travail). Par exemple, des modalités d'emploi non conformes peuvent se traduire par l'exclusion des femmes rurales de la protection en cas de maternité à laquelle elles ont droit en vertu de la législation (OIT 2015c). Les femmes se heurtent souvent à des obstacles dans l'accès aux prestations, en particulier si leur versement est soumis à des conditions comportementales ou à des stéréotypes fondés sur le sexe. Elles sont particulièrement touchées par les retards et les irrégularités de versement des prestations (Ulrichs 2016).

Plus généralement, la mise en œuvre inefficace des programmes entraîne un manque de confiance dans le système et affaiblit encore davantage la participation, ce qui constitue parfois un enjeu pour l'assurance-maladie communautaire (Basaza et al. 2008; Odeyemi 2014).

Coûts et complexités des services administratifs dans les zones rurales

L'éloignement de certaines zones rurales augmente le coût de la protection sociale. Du point de vue de l'offre, les préoccupations relatives aux coûts administratifs élevés liés à l'exploitation d'un réseau dense de points de contact pour les institutions de protection sociale peuvent créer des obstacles à la couverture dans les zones rurales éloignées et difficilement accessibles, notamment lorsqu'il est impossible d'adopter des solutions technologiques ou lorsque celles-ci sont insuffisantes. Du point de vue de la demande, l'éloignement et les difficultés d'accès à des services de qualité (en raison du mauvais état des routes, du coût des transports, de la stigmatisation sociale à laquelle les femmes sont exposées lorsqu'elles voyagent seules) font que le coût d'accès à la protection sociale est plus élevé que les prestations.

Procédures et processus administratifs, absence de sensibilisation et inadéquation des besoins

Les procédures administratives peuvent devenir un obstacle et dissuader les populations de s'inscrire ou imposer des coûts d'opportunité élevés dans le cadre de leur participation aux programmes de protection sociale (Basaza et al. 2008; Odeyemi 2014). Pour les travailleurs et les employeurs ruraux, souvent en situation précaire et informelle, le temps consacré aux procédures d'inscription, aux demandes de prestations et aux autres procédures administratives peut se traduire par des pertes de revenus puisqu'il est au détriment du temps de travail. Dans certains cas, les mécanismes d'exclusion existants sont reproduits dans la conception et la mise en œuvre de programmes qui risquent d'entraver l'accès de certains groupes, tels que les populations autochtones ou les personnes invalides (OIT 2018c; OIT et IDA 2019).

Des connaissances limitées sur les programmes de protection sociale en limitent également l'accès. Cela peut s'expliquer par: l'éloignement des points d'information sur les droits et les prestations; l'inadéquation du type d'informations disponibles et des niveaux d'alphabétisation dans certaines zones rurales; les barrières linguistiques dans les zones où plusieurs langues locales sont parlées; et les barrières psychologiques créées par les contextes de grande pauvreté et l'isolement. L'absence d'informations sur les prestations d'un programme peut amener les participants à se retirer délibérément s'ils pensent que les coûts d'opportunité dépassent les prestations potentielles (Basaza et al. 2008; Odeyemi 2014; Perry 2007; Phe Goursat et Pellerano 2016).

Un autre obstacle connexe est l'inadéquation des prestations avec les besoins de la population rurale. Les programmes et les prestations existants ne tiennent pas toujours compte des spécificités du travail agricole et ne présentent donc que peu de valeur pour les travailleurs du secteur, notamment en ce qui concerne l'assurance sociale. Pour ce qui est de l'assistance sociale, l'inadéquation réside dans l'irrégularité, l'imprévisibilité et le faible niveau des prestations, ainsi que dans les coûts administratifs élevés.

L'accès à la protection sociale présente de nombreuses disparités hommes-femmes. Les régimes de protection sociale, en particulier les régimes contributifs, peuvent désavantager ou exclure les femmes, qui ont souvent des carrières non linéaires et des salaires plus faibles, et évoluent plus généralement dans le secteur informel (ITUC 2018). En outre, les femmes qui ont des enfants participent moins que les hommes aux programmes de travaux publics qui ne prévoient pas de services de garde d'enfants. Comme indiqué ci-dessus, les femmes effectuent aussi l'écrasante majorité du travail non rémunéré dans l'économie des services à la personne, qui est souvent négligé dans le calcul des droits à la protection sociale. Les cotisations accumulées sont donc plus faibles, le cas échéant, ce qui se traduit par des niveaux de couverture plus faibles, en particulier pendant la vieillesse (Tessier et al. 2013).

Enfin, dans la grande majorité des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les populations rurales ne sont pas correctement représentées, ce qui est problématique lors de la mise en place des régimes de protection sociale.

Absence d'intégration et de cohérence des politiques

Enfin, de nombreux pays sont encore confrontés à un degré élevé de fragmentation de leurs systèmes de protection sociale et à un manque d'intégration de leurs institutions de protection sociale. Cela peut créer des lacunes en matière de couverture, de suffisance et d'adéquation, ainsi que des doubles emplois et des inefficiences, et peut également conduire à une distorsion des structures incitatives. Il arrive souvent que la coordination avec d'autres politiques pertinentes soit défailante, notamment avec les politiques agricoles et de développement rural, les politiques de formalisation des entreprises, les politiques du marché du travail et de l'emploi, ou les politiques relatives à l'éducation et aux services de soins (FAO 2016; OIT 2019c).

Section 2





Section 2: Étude d'approches innovantes pour l'extension de la protection sociale aux populations rurales

S'appuyant sur l'analyse de la section 1, cette section étudie des approches innovantes en vue de l'extension de la protection sociale aux populations rurales qui tiennent compte de la situation, des risques et des obstacles propres à ces populations. Ces approches tiennent également compte des transformations démographiques et économiques qui ont un impact considérable sur l'avenir du travail en général et sur la dynamique du travail rural en particulier (Commission mondiale sur l'avenir du travail 2019).

En principe, il existe deux grandes approches politiques pour assurer la couverture de protection sociale des travailleurs ruraux, qui peuvent et doivent se compléter mutuellement (OIT 2019c, chapitre 2):

- ▶ l'extension de la couverture d'assurance sociale; et
- ▶ l'extension de la couverture des prestations non contributives.

Dans la pratique, de nombreux pays combinent ces deux approches dans leurs systèmes nationaux de protection sociale afin de garantir au moins un niveau essentiel de sécurité sociale à tous grâce à un socle de protection sociale, et offrent progressivement des niveaux de protection plus élevés au plus grand nombre de personnes possible. Cette double approche est non seulement essentielle pour promouvoir le droit à la sécurité sociale, mais aussi pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle⁵. Elle doit être fondée sur une évaluation minutieuse de la situation des populations rurales et sur un processus de dialogue social inclusif (OIT 2020b; 2019c, chapitre 2). La combinaison de différents régimes et prestations peut garantir la protection adéquate des populations rurales tout au long de leur vie, y compris pour les risques et les éventualités spécifiquement liés au travail dans les économies rurales, tout en tenant compte de leur contexte familial et domestique (OCDE et OIT 2019; Allieu et Ocampo 2019).

L'extension de la **couverture d'assurance sociale** aux travailleurs ruraux nécessite d'adopter un ensemble de mesures visant à surmonter les obstacles juridiques, financiers et administratifs. Il s'agit notamment d'adapter le cadre juridique, les mécanismes de financement et les processus administratifs aux besoins et à la situation spécifiques des travailleurs ruraux, notamment en tenant compte de la saisonnalité pour le recouvrement des cotisations, en facilitant l'accès à l'enregistrement grâce à des guichets uniques et en sensibilisant le public (OIT 2019c, chapitres 3 à 6). Une telle stratégie d'extension de la couverture est généralement associée à une stratégie de formalisation de l'emploi, ce qui permet de remédier à des déficits plus larges en matière de travail décent. Pour les personnes dont les capacités contributives sont limitées, des mesures supplémentaires sont parfois nécessaires pour mobiliser des ressources supplémentaires provenant du budget gouvernemental ou d'autres sources, telles que des mesures de subventionnement des cotisations, au moins de façon temporaire.

L'extension de la couverture de protection sociale par l'intermédiaire de **prestations non contributives** aux personnes qui n'étaient pas couvertes auparavant contribue à garantir une sécurité élémentaire de revenus et l'accès à des services de santé essentiels pour tous. Cette extension est réalisable par le versement de prestations universelles à de larges catégories de la population (allocations familiales universelles, pensions de vieillesse ou service national de santé), ou de prestations ciblées pour les personnes vivant en situation de pauvreté. Pour les régimes de prestations ciblées, l'extension de la couverture nécessite généralement un

⁵ Voir OIT, [Recommandation \(n° 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#), 2015, paragraphes 16–21.

assouplissement des critères d'éligibilité, et doit notamment inclure les personnes qui étaient auparavant exclues en raison de leur participation au marché du travail ou de leurs revenus.

Compte tenu de l'hétérogénéité des populations rurales au sein des pays et d'un pays à l'autre, il n'existe pas de stratégie «unique». Il est essentiel de procéder à une évaluation détaillée du contexte national spécifique, en tenant compte des facteurs exposés dans la section 1. Il importe que ces évaluations soient menées dans le cadre d'un dialogue national inclusif, avec la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs ruraux (souvent qualifiées de «partenaires sociaux») et d'autres parties prenantes rurales telles que les organisations de producteurs et les coopératives. Ce type de dialogue national inclusif, basé sur une évaluation commune, permet d'éclairer les discussions, de dégager un consensus et de concevoir des stratégies équilibrées qui répondent aux besoins et aux préoccupations des parties prenantes, et de garantir un large soutien politique et la confiance dans le système. Après l'évaluation initiale, une approche participative est essentielle tout au long du processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des régimes et programmes de protection sociale.

Cadre politique, législatif et institutionnel

Pour être efficace et réussie, l'extension de la protection sociale aux populations rurales doit s'inscrire dans un cadre politique et législatif complet et cohérent. Ces cadres doivent à la fois régir l'assurance sociale et les prestations non contributives; ils doivent préciser les conditions d'éligibilité ainsi que le type, le niveau et la périodicité des prestations, garantir la transparence et la responsabilité, et prévoir le financement durable et équitable de ces régimes.

L'élaboration d'un cadre politique intégré doit reposer sur un diagnostic détaillé de la situation des populations rurales, y compris les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées. Cette analyse doit être combinée avec un examen des cadres et pratiques politiques et réglementaires existants afin de garantir la cohérence des politiques et la coordination et l'efficacité du cadre institutionnel (OIT 2019c, chapitre 3). Globalement, deux options se dégagent: l'extension de la législation générale en matière de sécurité sociale aux travailleurs agricoles ou l'introduction d'une législation spécifique à leur intention (OIT 2019c, chapitre 4).

La première option évite la fragmentation du système de protection sociale, favorise la mutualisation des risques et la redistribution et est plus propice à la mobilité de la main-d'œuvre entre le secteur agricole et les autres secteurs, ce qui importe compte tenu du fait que de nombreux travailleurs ruraux exercent des activités agricoles et non agricoles sur une base saisonnière ou à temps partiel. En outre, les processus de transformation structurelle peuvent conduire à un nombre croissant de changements sectoriels, de transitions connexes au niveau des professions et des perspectives d'emploi et donc à une évolution des besoins en matière de protection sociale.

La seconde option permet de prendre en compte plus facilement la situation spécifique des travailleurs agricoles ou de sous-catégories spécifiques et de s'assurer qu'ils ne passent pas entre les mailles du filet. Cependant, elle conduit généralement à des niveaux de fragmentation plus élevés qui risquent d'être problématiques dans le cas d'une forte mobilité de la main-d'œuvre, et peut être limitée par la capacité du système de protection sociale à assurer la mutualisation des risques et la redistribution. Quoi qu'il en soit, l'inclusion des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants doit être envisagée. Cette option permet aux travailleurs de rester dans le même régime de sécurité sociale quel que soit leur statut d'emploi, et peut garantir une couverture adéquate lorsque les travailleurs combinent un emploi salarié (à temps partiel ou saisonnier) avec un travail indépendant.

L'extension de la couverture de la protection sociale aux travailleurs indépendants, y compris aux travailleurs familiaux aidants, représente un défi pour de nombreux pays compte tenu de l'hétérogénéité de ce groupe, qui comprend des agriculteurs propriétaires de leurs terres,

d'autres qui ne le sont pas et qui diffèrent également sur le plan du régime juridique auquel ils sont soumis en tant que propriétaires, locataires ou métayers. Leur inclusion peut nécessiter d'adapter la législation sur la sécurité sociale afin de tenir compte de leurs caractéristiques spécifiques de manière appropriée. D'une manière générale, la couverture obligatoire donne de meilleurs résultats (à condition que les mécanismes soient convenablement adaptés à la situation des travailleurs).

Par exemple, en Jordanie, la loi sur la sécurité sociale a été révisée en vue d'une extension à tous les travailleurs du pays et les Jordaniens de l'étranger. La couverture sociale obligatoire y est élargie à tous les travailleurs, y compris les travailleurs indépendants (OIT 2019c; AISS 2009). Le gouvernement du Brésil a créé la catégorie juridique de microentrepreneur afin d'intégrer les travailleurs indépendants dans la législation sur la sécurité sociale. Entre 2009 et 2015, le taux de couverture sociale des travailleurs indépendants est passé de 33 à 41,7 pour cent (OIT 2019c). Outre la législation, la réglementation connexe doit aussi être adaptée, par exemple les mécanismes de recouvrement des cotisations qui doivent tenir compte de la saisonnalité de l'activité agricole au cours de l'année. Le gouvernement colombien permet aux personnes assurées de déclarer leurs revenus tout au long de l'année et non plus seulement en début d'année (voir Durán Valverde et al. 2013). Le régime de retraite rural au Brésil utilise des mécanismes adaptés en fonction de la situation des travailleurs: pour les travailleurs salariés, les cotisations sont calculées en pourcentage du salaire, tandis que pour les producteurs, elles sont calculées en pourcentage de la valeur de vente de leur production. En outre, le régime est subventionné par le budget général de l'État (Allieu et Ocampo 2019; OIT 2019c).

Lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux circonstances et aux besoins spécifiques des travailleurs ruraux dans le cadre de la législation générale de sécurité sociale, les pays peuvent envisager d'introduire une législation spécifique en la matière, comme c'est le cas en Algérie, au Brésil et dans d'autres pays. En Équateur, en revanche, le régime d'assurance sociale des paysans est régi par la loi générale de sécurité sociale et administré par la principale institution de sécurité sociale (Durán Valverde et al. 2013; OIT 2018a; 2019c).

Si des régimes distincts pour les travailleurs agricoles peuvent effectivement contribuer à répondre à certains besoins spécifiques, ils n'offrent qu'une portabilité limitée des droits, ce qui peut entraver la mobilité de la main-d'œuvre, en particulier s'ils ne sont pas gérés par la même institution que les régimes généraux. Par exemple, la Tunisie a unifié les régimes des travailleurs indépendants non agricoles et des travailleurs indépendants agricoles en 1995 dans le but d'étendre la couverture des travailleurs agricoles (Ben Cheikh 2013). En conséquence, le nombre de travailleurs assurés a considérablement augmenté. Néanmoins, certaines lacunes subsistent dans la couverture légale, qui exclut principalement les travailleurs agricoles occasionnels et saisonniers qui travaillent moins de 45 jours par trimestre pour le même employeur.

Un autre exemple est la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés en Algérie, qui repose sur le principe que tous les travailleurs indépendants (non-salariés), y compris les propriétaires d'entreprises, les artisans, les agriculteurs et les membres de professions libérales, doivent être enregistrés. L'enregistrement garantit que ces travailleurs sont couverts par la sécurité sociale et bénéficient d'un soutien administratif, et favorise la formalisation de l'emploi. En outre, le gouvernement a introduit un mécanisme visant à faciliter l'entrée dans le régime des personnes non couvertes. Sur une période de trois ans, elles peuvent augmenter progressivement leur niveau de cotisation et formaliser leur situation professionnelle.

Outre l'extension de la couverture légale, d'autres mesures sont nécessaires pour garantir l'application pratique de la législation et sa concrétisation en une couverture effective. Certaines mesures sont décrites plus précisément ci-après.

Accès, enregistrement et administration

L'accès à la protection sociale et aux procédures administratives connexes⁶ peut être plus compliqué ou difficile dans les zones rurales en raison de leur éloignement et de leur faible densité de population. Pour surmonter ces obstacles, les pays peuvent prendre des mesures pour faciliter l'accès et moderniser les services. Par exemple, les mesures visant à simplifier l'enregistrement et les autres procédures administratives peuvent faciliter l'accès des populations rurales. Elles comprennent notamment les bureaux de sécurité sociale mobiles, les guichets uniques ou les services numériques, qui réduisent la nécessité de fournir des documents justificatifs et simplifient les autres procédures, ainsi que les conventions collectives d'enregistrement (Allieu et Ocampo 2019; OIT 2019c).

Tout d'abord, il est essentiel de faciliter l'accès à l'enregistrement et aux autres procédures administratives pour atteindre effectivement les populations des régions éloignées. Une solution consiste à établir des bureaux mobiles (Afrique du Sud ou Brésil) qui seront installés pour quelques temps dans un village (d'un jour à plusieurs semaines), puis déplacés dans un autre. Ainsi, il est possible d'inclure davantage de personnes (OIT 2019c, chapitre 5; AISS 2012). En outre, des agents mobiles de la sécurité sociale peuvent organiser des visites dans des régions éloignées ou dans des zones où la couverture de protection sociale est généralement faible afin d'expliquer les coûts, les prestations et le fonctionnement des régimes de sécurité sociale. Par exemple, dans le cadre du plan Brasil Sem Miséria au Brésil, cette approche est utilisée pour identifier activement les personnes extrêmement pauvres qui ne sont pas encore enregistrées dans le cadre du programme Bolsa Família (OIT 2019c).

Il est également possible d'avoir recours à des points d'accès aux services de protection sociale et autres services publics. Ces points sont souvent qualifiés de «guichets uniques» ou «services à guichet unique». Ces guichets uniques peuvent comprendre des services de l'emploi qui permettent d'accéder à des services de placement, de formation professionnelle et d'autres services de développement des compétences, ainsi qu'à des registres d'agriculteurs et des services aux entreprises (OIT 2019c). Par exemple, en Mongolie – un pays caractérisé par une population clairsemée et largement dispersée – les guichets uniques fournissent un large éventail de services, notamment en matière de protection sociale, de promotion de l'emploi, de gestion des terres, d'enregistrement des actes d'état civil et de services bancaires et notariaux (van Langenhove et Peyron Bista 2019).

Les technologies numériques – si elles sont fournies de manière inclusive et surtout si elles sont combinées à des mesures visant à réduire la fracture numérique dans les zones rurales – peuvent également jouer un rôle clé et faciliter l'accès aux services dans les zones rurales, grâce à l'utilisation de téléphones mobiles ou de services en ligne (OIT 2019c). Les solutions bancaires mobiles pour le recouvrement des cotisations et le paiement des prestations, lorsque la pénétration bancaire et l'éducation financière sont adéquates et à condition que les frais y afférents soient réduits au minimum, en sont des exemples.

Deuxièmement, la réduction du nombre de pièces justificatives requises, lorsque cela est possible, ou la possibilité de fournir les preuves nécessaires par d'autres moyens, peut faciliter les procédures d'enregistrement. Par exemple, dans le cadre du régime de pension rurale au Brésil, les travailleurs de l'agriculture de subsistance ne sont plus tenus de fournir des documents tels que des reçus de vente ou des contrats de location ou de bail pour justifier avoir exercé pendant plus de 15 ans dans une entreprise familiale agricole. Ils peuvent plutôt choisir de remplir un formulaire en ligne ou lors d'un entretien avec un travailleur social (Brazil 2010; 2015; Lindert et al. 2007).

⁶ Y compris l'enregistrement des personnes protégées et des employeurs; l'évaluation des demandes et le paiement des prestations; et, le cas échéant, le recouvrement des cotisations, les mécanismes d'inspection du travail et de la sécurité sociale ou le règlement des litiges.

Troisièmement, les conventions collectives d'enregistrement sont particulièrement utiles pour faciliter l'enregistrement des travailleurs agricoles indépendants. Les organisations de travailleurs, telles que les associations de producteurs ruraux, servent d'intermédiaire entre les travailleurs agricoles et les institutions de sécurité sociale et peuvent conclure des conventions collectives avec un régime d'assurance sociale, si elles ont la capacité d'être un partenaire efficace dans le cadre d'une telle convention. Au Costa Rica, ces conventions collectives garantissent aux agriculteurs les mêmes conditions de couverture par l'assurance sociale qu'aux travailleurs employés dans d'autres secteurs, grâce au recouvrement des cotisations négociées auprès des personnes assurées et à leur transfert accompagné d'un rapport mensuel à l'institution d'assurance sociale. Ce mécanisme a un impact favorable sur le développement rural, en particulier sur les travailleurs à leur propre compte organisés dans le secteur agricole, y compris les agricultrices (Durán Valverde et al. 2013).

Ces innovations nécessitent une coordination étroite entre les différentes politiques et institutions, notamment les ministères du travail, des affaires sociales et de l'agriculture et les institutions de sécurité sociale, ainsi que la participation des partenaires sociaux et autres parties prenantes.

Financement, recouvrement des cotisations et revenus de référence

Le financement durable de l'extension de la protection sociale aux populations rurales doit tenir compte de plusieurs facteurs, tels que: le faible niveau moyen de revenu et la capacité contributive limitée qui en résulte; la migration des personnes en âge de travailler des zones rurales vers les zones urbaines en raison du manque de perspectives de travail décent et de la proportion plus élevée de personnes économiquement inactives qui en résulte; et les dépenses administratives accrues qui découlent de la nécessité d'une gestion décentralisée dans les zones rurales éloignées ou isolées. Bon nombre de pays ont donc conçu des solutions pour relever les défis liés au recouvrement et au financement des cotisations, notamment en adaptant le mode de détermination des cotisations et des prestations, en facilitant le paiement des cotisations et en subventionnant les cotisations des personnes à faible revenu.

La détermination et le recouvrement des cotisations des travailleurs ruraux seront facilités par la redéfinition des revenus de référence et l'adaptation des calendriers de paiement des cotisations afin de tenir compte de leur situation spécifique, et tiendront compte de la saisonnalité, de la fluctuation des revenus et, dans certains cas, de la rémunération en nature. Certains pays utilisent des cotisations uniformes qui donnent droit à des prestations forfaitaires, une auto-classification en catégories de cotisations et d'autres modes d'évaluation des revenus pour les travailleurs et les producteurs ruraux dont les cotisations sont difficiles à déterminer sur la base des revenus mensuels. Par exemple, certains pays offrent la possibilité de lier les cotisations de retraite à la taille de l'exploitation (France, Italie) plutôt qu'au niveau réel des revenus.

Pour certains groupes de travailleurs, la détermination et le paiement des cotisations sur une base annuelle ou trimestrielle ou en fonction des schémas saisonniers peuvent faciliter le paiement des cotisations et contribuer ainsi à l'extension de la couverture sociale aux travailleurs ruraux (par exemple, au Brésil). La couverture peut aussi être facilitée par un calendrier de recouvrement des cotisations plus flexible, ou la réduction temporaire, voire l'interruption des obligations en la matière en cas de chocs. En effet, le fait de permettre le versement des cotisations lorsque le revenu des travailleurs est le plus élevé facilite la couverture de la sécurité sociale, puisque leur revenu dépend du calendrier des cultures, des conditions météorologiques et des possibilités de commercialisation de leur récolte. En Mongolie, où un quart de la population active est constitué d'éleveurs sans revenus réguliers

et vivant dans des régions reculées, le gouvernement adapte le calendrier des paiements en fonction de la saisonnalité des revenus et utilise les nouvelles technologies (téléphones mobiles, Internet) pour le recouvrement des cotisations. En outre, une application a été créée pour fournir un aperçu des paiements et des droits aux prestations (OIT 2016a).

De plus, comme les revenus de nombreux travailleurs agricoles sont plutôt relativement faibles, il sera également nécessaire de subventionner leurs cotisations, ou du moins en partie. Par exemple, dans le régime d'assurance sociale des paysans en Équateur, les taux de cotisation sont plus bas que dans le régime général d'assurance sociale. Conformément au principe de solidarité en matière de financement, le régime est subventionné par les cotisations des travailleurs et des employeurs enregistrés dans les régimes généraux d'assurance, les cotisations des organismes d'assurance publics et privés et une subvention de l'État (OIT 2018a; 2019c). D'autres mesures seront nécessaires pour tenir compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les travailleurs agricoles, notamment en ce qui concerne la facilitation de leur accès au logement après leur retraite.

L'expérience suggère qu'il est techniquement possible d'adapter les mécanismes traditionnels de protection sociale aux besoins particuliers des populations rurales, s'il existe une volonté politique et une détermination à agir. La nécessité d'adapter les mécanismes de financement de la protection sociale aux caractéristiques spécifiques des moyens de subsistance des populations rurales est reconnue dans la plupart des contextes nationaux. Bien qu'il n'existe pas de modèle de financement unique, il convient de signaler que dans la plupart des cas, les assurés (salariés et indépendants) contribuent en principe (au moins dans une certaine mesure) au financement du régime au titre duquel ils sont protégés. En ce qui concerne les salariés, les employeurs et les travailleurs contribuent au coût des prestations de maladie, de retraite et de chômage, tandis que la protection contre les accidents du travail est assurée par les seuls employeurs. Toutefois, l'État intervient souvent et contribue au financement, par exemple en subventionnant les cotisations ou les prestations directement à partir du budget de l'État (Brésil, Équateur), ou en veillant à ce que le produit des taxes sur le chiffre d'affaires des produits agricoles soit consacré au financement de la sécurité sociale des populations rurales.

Sensibilisation et confiance

Les informations sur les droits et obligations en matière de sécurité sociale doivent être largement disponibles et être diffusées sur différents canaux susceptibles d'atteindre un large éventail de personnes (OIT 2019c, chapitre 3). En Zambie, plusieurs options politiques pour la couverture des petits exploitants agricoles ont fait l'objet de discussions qui ont donné lieu à la création de matériel de sensibilisation (OIT 2015b; Phe Goursat et Pellerano 2016). Au Kenya, le Fonds national d'assurance hospitalière facilite l'extension de la couverture aux travailleurs du secteur informel depuis 2015, et sensibilise les populations par le bouche-à-oreille et par l'intermédiaire de technologies telles que les téléphones portables. Il est possible d'intégrer des informations sur les programmes et les prestations de sécurité sociale dans d'autres formes de programmes de formation, tels que des modules de développement des compétences et des programmes d'entrepreneuriat auxquels peuvent assister les personnes les plus concernées. Cette démarche est particulièrement pertinente pour atteindre les jeunes générations dans les zones rurales, tandis que des efforts soutenus sont déployés pour rajeunir et dynamiser les zones rurales. En outre, les campagnes d'information adaptées aux situations et aux besoins respectifs des travailleurs et des entreprises dans des secteurs spécifiques sont un outil très utile pour atteindre des groupes spécifiques (OIT 2019c). Les syndicats, les organisations d'agriculteurs, les coopératives agricoles et d'autres organisations peuvent également jouer un rôle crucial en fournissant des informations, et en sensibilisant les travailleurs et les employeurs ruraux, ce qui sera peut-être l'occasion pour eux d'atteindre de nouveaux membres potentiels.

Conformité et mesures incitatives

L'extension de la protection sociale aux travailleurs ruraux doit passer par des mécanismes permettant de garantir la conformité et de mettre en place des mesures incitatives pour encourager la participation. Il convient d'adopter des mesures spécifiques pour relever les défis de l'inspection du travail et de la sécurité sociale dans les zones rurales (longues distances et saisonnalité) (OIT 2010; 2019c, chapitre 7). Il s'agit notamment de veiller à ce que les services d'inspection disposent de ressources suffisantes pour assurer efficacement la conformité et de promouvoir la coopération entre les services d'inspection en vue d'une approche plus coordonnée. Par exemple, l'institution d'assurance sociale du Costa Rica emploie un groupe d'inspecteurs spécialisés pour superviser l'enregistrement des travailleurs indépendants. Les inspecteurs travaillent dans plusieurs secteurs économiques et selon des horaires différents afin de faciliter un suivi de jour comme de nuit. En outre, l'institution a engagé du personnel administratif et des inspecteurs pour renforcer la capacité administrative et assurer le suivi des cas de fraude (Durán Valverde et al. 2013).

Il est également possible de créer des mesures incitatives en concevant des régimes et des prestations mieux adaptés aux besoins et aux spécificités des populations rurales. Cela peut se faire en intégrant de nouveaux services et prestations dans les régimes existants, par exemple en incluant une assurance contre les risques ou les événements qui représentent une charge financière importante dans les zones rurales: indemnités funéraires, bourses d'études ou prêts pour l'enseignement supérieur. Pour les populations rurales, le lien avec l'assurance agricole est un complément important. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour les moyens de subsistance des populations rurales et de l'exposition du secteur à de grands chocs systémiques, l'assurance agricole remplit des fonctions essentielles en matière de protection sociale et doit être mieux liée aux systèmes de protection sociale pour assurer une meilleure couverture des personnes pauvres et vulnérables en particulier (FAO, sans date).

Intégration et cohérence des politiques

Comme souligné tout au long de cette publication, compte tenu de la diversité des circonstances politiques, sociales et économiques des différents pays, ainsi que de l'hétérogénéité des populations rurales au sein d'un pays donné, il n'y a manifestement pas de solution unique. Il est donc essentiel, tout au long du processus de conception et de mise en œuvre des régimes et programmes de protection sociale d'envisager différentes approches et de les combiner pour former un système efficace et efficient. Un large éventail de prestations, de régimes et de solutions de financement sont possibles, qu'ils soient contributifs ou non contributifs, pour autant qu'ils se complètent et n'entraînent pas de fragmentation, de lacunes ou de chevauchements. Il importe que ces régimes ne soient pas à l'origine de mesures incitatives perverses qui encourageraient les travailleurs à rester dans l'économie informelle. C'est pourquoi il convient de veiller à ce que les subventions publiques soient destinées aux personnes ayant une capacité contributive limitée et couvrent de manière appropriée les personnes qui se trouvent à la fois dans l'économie informelle et formelle, afin que ces politiques puissent favoriser la transition des travailleurs de l'économie informelle vers l'économie formelle (Bender, Kaltenborn et Pfleiderer 2013; OIT 2019c).

Outre la coordination interne, la coordination externe est cruciale entre les systèmes de protection sociale et les autres politiques connexes, telles que les politiques du marché du travail et de l'emploi, la formalisation et le développement des entreprises, et la transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables (OIT 2015a). Idéalement, la cohérence des politiques au sein et au-delà des systèmes de protection sociale fait partie intégrante des politiques nationales de protection sociale qui élaborent une stratégie concrète pour combler progressivement les lacunes en matière de protection. Dans les zones rurales,

où les activités économiques sont principalement liées à l'agriculture et aux ressources naturelles, l'élargissement de la couverture doit être planifié et mis en œuvre en coopération avec les politiques et programmes sectoriels d'agriculture et de développement rural axés sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie (FAO 2016). C'est un point essentiel, car d'une part, les politiques et programmes sectoriels d'agriculture et de développement rural peuvent avoir des fonctions de protection sociale sur lesquelles il convient de s'appuyer, tandis que, d'autre part, ils ont un impact sur les modalités d'emploi et les moyens de subsistance des populations rurales et affectent donc leur éligibilité et les modalités d'accès aux régimes de protection sociale. Par exemple, les pêcheurs sont fortement touchés par les mesures visant à préserver les stocks de pêche, telles que les périodes de fermeture. Les mesures de protection sociale seront conçues en conséquence afin de compenser l'impact négatif des périodes de fermeture (FAO 2019b). Chaque activité agricole présente des spécificités qui doivent être prises en compte lors de l'adaptation de la conception ou de l'administration des prestations et des services de protection sociale, ainsi que pour identifier les synergies potentielles avec d'autres secteurs.

Section 3





Section 3: Perspectives pour une approche commune – Recommandations clés

L'extension de la protection sociale pour tous – ancrée dans le cadre international des droits de l'homme et les normes internationales du travail – est au cœur du travail de la FAO et de l'OIT. Elle est essentielle pour promouvoir le développement rural et la transformation rurale inclusive et garantir un avenir du travail centré sur l'humain⁷. Les deux organisations s'efforcent de promouvoir et d'appuyer la portée et la couverture effectives de la protection sociale pour tous, conformément à l'Agenda 2030. Elles travaillent en partenariat afin de soutenir sa mise en œuvre, en particulier auprès des populations rurales. À l'échelle mondiale, ce partenariat entre l'OIT et la FAO se traduit par une approche commune, fondée sur des données probantes et des bonnes pratiques, à l'appui des gouvernements dans leurs efforts en vue de réaliser le droit universel à la sécurité sociale en renforçant les systèmes nationaux de protection sociale, y compris les socles de protection sociale solides, et d'atteindre ainsi les cibles 1.3 et 3.8 des ODD. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la nécessité de travail collaboratif est plus évidente que jamais (OIT et *al.* 2020).

Dans ce contexte, en tenant compte de l'hétérogénéité des populations rurales, qui est rarement prise en compte par les politiques existantes, la FAO et l'OIT ont identifié les actions et mesures décrites ci-après. Elles contribueront grandement à la planification et la mise en œuvre d'une extension effective de la couverture à toutes les populations rurales:

- ▶ Comprendre et surmonter les obstacles spécifiques auxquels les populations rurales sont confrontées lorsqu'elles souhaitent accéder aux régimes, programmes et prestations de protection sociale. Ces obstacles sont spécifiques au contexte et doivent être analysés en détail afin d'identifier les goulets d'étranglement potentiels.
- ▶ Promouvoir la participation des organisations rurales représentatives des employeurs, des travailleurs et des autres personnes concernées à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des régimes de protection sociale. Leur participation est essentielle pour comprendre les besoins des populations rurales et, par conséquent, pour concevoir et adapter les systèmes de protection sociale à l'avenir du travail dans les zones rurales.
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des cadres législatifs adéquats pour garantir le droit à la sécurité sociale et remédier au problème des exclusions implicites ou explicites.
- ▶ Reconnaître les points communs et les spécificités des différents groupes de population dans les zones rurales; envisager différentes approches (régimes et programmes non contributifs et contributifs ou les deux) pour mettre en place des systèmes de protection sociale, y compris des socles, qui garantissent au minimum la sécurité élémentaire de revenu et l'accès aux services de soins de santé essentiels; et augmenter progressivement les niveaux de protection pour le plus grand nombre de personnes possible.
- ▶ Envisager différents mécanismes de financement pour l'extension de la protection sociale, guidés par des considérations de durabilité financière, budgétaire et économique et de solidarité, notamment en étendant les régimes contributifs aux personnes ayant une capacité contributive et en les adaptant, si nécessaire, à la situation et aux besoins des populations rurales, et en les complétant par des régimes non contributifs afin de garantir un socle de protection sociale défini au niveau national.

⁷ OIT, Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019.

- ▶ Coordonner étroitement les stratégies d'extension et les politiques qui facilitent la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, notamment les politiques économiques, les politiques de l'emploi, les politiques de développement rural et les politiques budgétaires. L'extension de la protection sociale aux populations rurales doit porter spécifiquement sur la transition de l'assistance sociale vers l'assurance sociale. Si l'assistance sociale joue un rôle clé pour garantir un revenu de base tout au long du cycle de vie, l'assurance sociale est également essentielle pour augmenter progressivement les niveaux de protection.
- ▶ Développer les arguments économiques en faveur de l'extension de la couverture. L'affectation de dépenses publiques suffisantes aux systèmes de protection sociale peut être motivée par la réalisation de la valeur d'investissement de la protection sociale pour la promotion du développement du capital humain, de l'inclusion économique, des processus de transformation rurale inclusifs et, en fin de compte, du développement rural. Une meilleure mise en évidence des impacts économiques des différents régimes et prestations de protection sociale, contributifs et non contributifs, peut largement contribuer à l'extension de la couverture⁸.
- ▶ Favoriser la cohérence avec d'autres secteurs, en particulier avec les secteurs agricoles, afin de lever certains des obstacles identifiés. Définir des options spécifiques pour chaque sous-secteur, en particulier pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les exploitants forestiers.
- ▶ Adapter l'organisation administrative des programmes et des services aux spécificités des zones rurales. Il convient d'envisager d'avoir recours aux trois principales approches suivantes:
 - a) faciliter l'accès, y compris dans les zones reculées, par exemple en mettant en place des bureaux mobiles et des guichets uniques et en exploitant les technologies numériques de manière inclusive, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte;
 - b) simplifier les procédures, notamment en réduisant les exigences relatives aux demandes ou aux validations des prestations ou des droits; et
 - c) encourager les procédures d'enregistrement collectif, en reconnaissant le rôle essentiel que les organisations rurales peuvent jouer pour soutenir les systèmes de protection sociale.
- ▶ Adapter les modalités de détermination et de recouvrement des cotisations; faciliter le paiement des cotisations; adapter les paiements, les calendriers et les calculs des prestations; subventionner les cotisations d'assurance sociale pour les personnes à faible revenu; et inclure la transférabilité des prestations.
- ▶ Renforcer la sensibilisation et la confiance en veillant à ce que les informations sur les programmes et les prestations de protection sociale soient facilement accessibles et que les processus n'imposent pas de contraintes financières supplémentaires aux participants ruraux.

⁸ La FAO, à travers son projet «De la protection à la production», réunit des données probantes et aide les gouvernements à produire des données probantes sur l'impact de la protection sociale; voir FAO, «Protection sociale: Production de données probantes».



Annexe A: Protection sociale: Définition et concepts clés

L'Initiative *Inter-agency Social Protection Assessments* (ISPA), qui réunit des agences dans le domaine de la protection sociale, définit ce concept comme suit: «ensemble des politiques et programmes destinés à prévenir ou à protéger toutes les personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long du cycle de vie, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables. La protection sociale peut être fournie en espèces ou en nature, par l'intermédiaire: de régimes non contributifs offrant des prestations universelles, catégorielles ou ciblées sur la pauvreté, telles que l'assistance sociale; de régimes contributifs, le plus souvent sous la forme d'assurance sociale; et du renforcement du capital humain, des actifs productifs et de l'accès à l'emploi» (ISPA, sans date). Conformément à cette définition, l'OIT et la FAO soulignent toutes les deux l'importance cruciale de la protection sociale pour réduire et prévenir la pauvreté et les différentes formes de vulnérabilité, ainsi que son rôle essentiel en tant que pilier du travail décent (FAO 2017; OIT 2017). Les limites des définitions de la protection sociale peuvent varier d'un point de vue opérationnel, mais elle englobe fondamentalement les régimes contributifs (assurance sociale) et les prestations non contributives financées par l'impôt (y compris l'assistance sociale). Certaines définitions incluent également les politiques et programmes du marché du travail.

Régimes d'assurance sociale: *régimes de protection sociale contributifs qui garantissent une protection par l'intermédiaire d'un mécanisme d'assurance, fondé sur: 1) le paiement préalable des cotisations, c'est-à-dire avant la survenance de l'éventualité assurée; 2) la mutualisation des risques; et 3) la notion de garantie.*

Les cotisations versées par (ou pour) les personnes assurées sont mises en commun et le fonds qui en résulte est utilisé pour couvrir les dépenses engagées exclusivement par les personnes touchées par la survenance des éventualités pertinentes (clairement définies). Dans le cas des régimes d'assurance sociale pour les personnes exerçant un emploi salarié ou non salarié, les cotisations sont généralement versées à la fois par les employés et les employeurs.

Contrairement à l'assurance commerciale, la mutualisation des risques dans l'assurance sociale repose sur le principe de solidarité, par opposition aux primes de risque calculées individuellement. De nombreux régimes d'assurance sociale sont de nature mixte, avec quelques éléments non contributifs dans les droits aux prestations. Cela donne lieu à une répartition plus équitable des prestations, notamment pour les personnes à faibles revenus et les personnes ayant une carrière professionnelle courte ou interrompue, entre autres. Ces éléments non contributifs peuvent prendre diverses formes, puisqu'ils sont financés soit par d'autres éléments contributifs (redistribution au sein du régime), soit par l'État (OIT 2017).

Régimes d'assistance sociale: *régimes de protection sociale qui n'exigent aucune cotisation directe comme condition d'octroi des prestations et qui sont généralement financés par des impôts ou d'autres recettes de l'État, ou dans certains cas par des subventions ou des prêts extérieurs.*

Ces régimes visent généralement à lutter contre ou à prévenir la pauvreté chronique ou des vulnérabilités spécifiques et sont souvent destinés aux ménages vivant dans la pauvreté sous conditions de ressources. Une définition plus large du terme comprend également les régimes universels pour tous les résidents (tels que les services nationaux de santé) et les régimes catégoriels pour certains grands groupes de la population (tels que les enfants en dessous d'un certain âge ou les personnes âgées au-dessus d'un certain âge).

L'assurance sociale et l'assistance sociale – quelle que soit la définition opérationnelle adoptée pour la protection sociale – doivent être coordonnées et complétées par des politiques et

programmes du marché du travail. Ils doivent comprendre des mesures visant à faciliter l'entrée ou le retour sur le marché du travail des chômeurs, notamment: l'aide à la recherche d'emploi et l'orientation professionnelle; les programmes de mise à niveau ou d'adaptation des compétences pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, comme la formation professionnelle; l'incitation des individus à occuper certains emplois ou l'incitation des entreprises à embaucher certaines catégories de travailleurs; ou la création d'emplois dans le secteur public ou privé (OIT 2016b).

L'assurance agricole représente un ensemble complémentaire d'interventions lié à la protection sociale et pertinent pour les producteurs agricoles. Bien qu'elle ne soit pas traditionnellement considérée comme relevant des politiques et programmes de protection sociale, elle apporte un soutien supplémentaire important pour préserver les moyens de subsistance des producteurs agricoles face aux chocs. Toutefois, il pourrait y avoir des cas de régimes d'assurance agricole conçus selon le principe de la solidarité et alignés sur les systèmes de protection sociale (FAO, sans date).



Annexe B: Outils pertinents de la FAO et de l'OIT

Cette annexe présente une liste non exhaustive des outils pertinents. Des informations détaillées sont disponibles sur les plate-forme Web.

- ▶ [FAO: Protection sociale](#)
- ▶ [OIT: Département de la protection sociale et Plate-forme Protection sociale](#)

Instrument relatifs aux droits fondamentaux et normes internationales du travail

Les instruments relatifs aux droits fondamentaux et les normes internationales du travail offrent un cadre normatif aux travaux de la FAO et de l'OIT. Ils comprennent les instruments suivants:

- ▶ [la convention \(no 102\) concernant la sécurité sociale \(norme minimum\), 1952](#)
- ▶ [la recommandation \(no 202\) sur les socles de protection sociale, 2012](#)
- ▶ [la recommandation \(no 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015](#)
- ▶ [la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019](#)

D'autres informations sont disponibles dans les documents de l'OIT (2019a) et de la FAO (2014), ainsi que sur la [plate-forme commune en ligne sur la protection sociale et les droits de l'homme](#).

Cadres de politique globale et rapports phares

- ▶ [Cadre de protection sociale de la FAO](#): Ce cadre présente la vision et l'approche de la FAO concernant la protection sociale. La FAO reconnaît le rôle essentiel que joue la protection sociale dans la poursuite et l'accélération des progrès en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développement agricole, de pauvreté rurale et de renforcement de la résilience.
- ▶ [Rapport mondiale sur la protection sociale 2017-2019: Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable](#): Solidement ancré dans l'approche politique de l'OIT, ce rapport phare de l'OIT donne une vue d'ensemble des dernières tendances concernant les systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale. Fondé sur les données les plus récentes, il offre une large palette d'informations sur la couverture, les prestations et les dépenses publiques liées à la protection sociale à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Guides et outils

Extension de la couverture de la protection sociale

- ▶ Extension de la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Enseignements tirés de l'expérience internationale (OIT) (*Extending social security coverage to workers in the informal economy. Lessons from international experience*): Cet ensemble de ressources politiques de l'OIT sert de référence aux décideurs politiques, aux organisations de travailleurs et d'employeurs et aux autres parties prenantes engagées dans le développement de stratégies de protection sociale, ou dans la planification, la conception, la mise en œuvre et le suivi de systèmes et de régimes. Cet outil pratique peut appuyer la mise au point de solutions politiques viables pour relever les multiples défis que représentent l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et la facilitation des transitions vers la formalité.
- ▶ Boîte à outils de la FAO sur la couverture de protection sociale (*Social protection coverage toolkit*): Cette boîte à outils, développée par le Centre international de politique pour une croissance inclusive (*International Policy Centre for Inclusive Growth, IPC-IG*) en partenariat avec le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (NENA) de la FAO, fournit une nouvelle méthodologie détaillée pour évaluer le taux de couverture d'une population contre les risques qui l'affectent tout au long du cycle de vie.

Formulation et mise en œuvre des politiques

- ▶ Dialogue national fondé sur l'évaluation de la protection sociale (OIT) (*Social protection assessment-based national dialogue. A global guide*): Ce guide aide les utilisateurs à mener des exercices de dialogue national basé sur l'évaluation qui constituent la première étape vers la mise en œuvre de socles de protection sociale définis au niveau national. Ces exercices reposent sur un dialogue national multipartite concernant les stratégies de protection sociale, les défis et les domaines d'action concrets.
- ▶ CODI, Instrument de diagnostic de base (ISPA): Le CODI a été conçu pour: cartographier les différents éléments du système de protection sociale d'un pays donné, incluant les objectifs, stratégies, politiques, programmes et régimes afférents; analyser la performance du système par rapport aux objectifs de protection sociale et suivre les progrès au fil du temps à l'aide d'un ensemble de critères de performance; alimenter, à l'aide de données probantes, le dialogue national sur les moyens susceptibles de renforcer le système de protection sociale et faciliter l'identification des différentes options de réformes de politiques à l'entrée, notamment en tenant compte des conditions locales; et promouvoir les échanges et la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux.
- ▶ Outil sur la sécurité alimentaire et la nutrition (*Food security and nutrition (FSN) tool*) (ISPA): L'outil de sécurité alimentaire a été conçu pour évaluer les performances des programmes de protection sociale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et pour identifier et présenter les solutions en vue d'une amélioration, ainsi que pour renforcer les systèmes et programmes de protection sociale et permettre un impact plus positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

- ▶ **Trousse à outils sur les programmes de protection sociale sensibles au genre pour lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural (FAO):** La boîte à outils a été conçue à l'appui des décideurs et des praticiens de la protection sociale et de la parité hommes-femmes dans leurs efforts pour intégrer systématiquement la dimension de genre aux programmes de protection sociale, conformément aux accords mondiaux et aux engagements de la FAO visant à étendre les systèmes de protection sociale inclusifs aux populations rurales. La boîte à outils se concentre sur le rôle de la protection sociale dans la réduction des inégalités sociales entre les sexes, ainsi que de la pauvreté et de la faim en milieu rural.
- ▶ **Guide technique n° 1: Introduction aux programmes de protection sociale sensibles au genre pour lutter contre la pauvreté rurale: pourquoi est-ce important et qu'est-ce que cela signifie?**
- ▶ **Guide technique n° 2: Un guide pour intégrer le genre dans la conception des programmes de transferts monétaires et de travaux publics**
- ▶ **Guide technique n° 3: Intégrer le genre dans la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des programmes de transferts monétaires et de travaux publics**

FAO et Cash+ (FAO and Cash+): Comment maximiser les impacts des transferts en espèces (*How to maximize the impacts of cash transfers*): La FAO encourage l'utilisation et le développement de l'approche Cash+ comme un outil d'intervention d'urgence, de renforcement de la résilience et de réduction de la pauvreté rurale. Cash+ est un outil d'intervention humanitaire et de redressement à impact rapide, et sert également de composante des programmes de protection sociale et de résilience à long terme. L'expérience sur le terrain et les recherches montrent que cet outil peut renforcer durablement les effets économiques et sociaux des transferts en espèces lorsqu'il est associé à un soutien productif.

- ▶ **Renforcer la cohérence entre l'agriculture et la protection sociale:**
 - ▶ **Cadre d'analyse et d'action de la FAO:** Afin de soutenir les efforts visant à lutter contre la pauvreté et la faim, la FAO et ses partenaires ont élaboré des documents d'orientation pour renforcer la cohérence entre l'agriculture et la protection sociale. En s'inspirant sur les expériences concrètes des pays, le cadre présente les avantages d'un rapprochement entre l'agriculture et la protection sociale et identifie les solutions pour y parvenir à l'échelle des politiques et de la programmation.
 - ▶ **Outil de diagnostic de la FAO:** L'outil de diagnostic de la FAO aide les utilisateurs à identifier les liens existants entre l'agriculture et les interventions de protection sociale dans un pays donné et à déterminer les moyens de les renforcer. L'outil peut également favoriser la compréhension des expériences et des perceptions des populations concernant les liens entre les deux secteurs et la manière dont ces liens (ou leur absence) affectent leurs moyens de subsistance.

Calcul des coûts et financement

- ▶ **Calculateur des coûts des socles de protection sociale (SPS) de l'OIT:** Le calculateur SPS est un outil facile à utiliser pour estimer les coûts des différentes composantes des SPS: allocations familiales et pour les orphelins, prestations de maternité, programmes de travaux publics pour les personnes sans emploi, pensions d'invalidité et de vieillesse. Le calculateur SPS permet d'étudier et de comparer plusieurs options politiques pour chaque domaine, et d'évaluer les coûts de l'extension de la couverture et des prestations de protection sociale

- ▶ **Espace budgétaire pour la protection sociale. Guide d'évaluation des solutions de financement (*Fiscal space for social protection. A handbook for assessing financing options*):** Ce manuel, publié conjointement par l'OIT et ONU Femmes, fournit des lignes directrices pour évaluer les solutions de financement en vue de l'extension de la couverture et des prestations de protection sociale. Toutes les solutions de financement décrites dans ce manuel s'appuient sur les déclarations politiques des Nations Unies et des institutions financières internationales. Les gouvernements du monde entier les appliquent depuis des décennies; l'éventail de choix des revenus est donc très large.

Questions générales

- ▶ **Élimination du travail des enfants dans l'agriculture grâce à la protection sociale (*Eliminating child labour in agriculture with social protection*) (FAO):** Cette note décrit les notions de travail des enfants et de protection sociale, la contribution significative de la protection sociale à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, et les efforts prévus par la FAO pour tirer parti des interventions de protection sociale afin de générer des connaissances et accroître l'impact sur l'élimination du travail des enfants à l'échelle nationale.
- ▶ **Protection sociale, mesures d'urgence, résilience et changement climatique au niveau national un nouvel outil d'apprentissage interactif (*Social protection, emergency response, resilience and climate change – a new interactive learning tool*) (FAO):** La FAO, en partenariat avec le Centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, met au point un outil d'apprentissage interactif pour faciliter l'apprentissage sur les avantages et les compromis potentiels concernant la mise en relation de la protection sociale, de la résilience et des politiques relatives au changement climatique à l'échelle locale, nationale et mondiale. L'outil s'adresse aux parties prenantes et aux décideurs nationaux qui pourront expérimenter directement les défis auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles lorsqu'ils doivent faire face à la rareté des actifs productifs disponibles et à la détérioration des conditions climatiques.
- ▶ **Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale (OIT):** Le portefeuille des notes d'orientation des politiques illustre l'approche globale de l'OIT de la promotion du travail décent dans l'économie rurale et rassemble une vaste gamme d'instruments et d'outils mis au point ces dernières années. Il comprend, entre autres, les notes suivantes:
 - ▶ Diversification économique de l'économie rurale
 - ▶ Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
 - ▶ Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans l'agriculture et les zones rurales (OIT)



Références

- AISS (Association internationale de la Sécurité sociale). 2009. *Recours à la nouvelle technologie pour servir des initiatives et des projets stratégiques de la JSSC*.
- . 2012. *Manuel sur l'extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs indépendants*.
- Allieu, Andrew Mundalo et Ana Ocampo. 2019. «On the Path to Universal Coverage for Rural Populations: Removing Barriers of Access to Social Protection». FAO.
- Banque mondiale. 2015. *The State of Social Safety Nets 2015*.
- . 2018. *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle*.
- . 2019. *Global ID Coverage, Barriers, and Use by the Numbers: An In-Depth Look at the 2017 ID4D –Findex Survey*.
- . 2020. *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune*.
- Basaza, Robert, Bart Criel et Patrick Van der Stuyft. 2008. «Community Health Insurance in Uganda: Why Does Enrolment Remain Low? A View from Beneath», dans *Health Policy* 87 (2): 172–84.
- Ben Cheikh, Nidhal. 2013. «L'extension de La Protection Sociale à l'économie Informelle à l'épreuve de La Transition En Tunisie». Centre de Recherches et d'Études Sociales.
- Bender, Katja, Markus Kaltenborn et Christian Pfleiderer, eds. 2013. *Social Protection in Developing Countries: Reforming Systems*. Routledge.
- Brazil. 2010. «Previdência Social. Renovacao Aos 88 Anos». Ministère de la Prévoyance sociale.
- . 2015. «Inscricao Na Previdência Social». Ministère de l'Économie.
- Castañeda, Andrés, Dung Doan, David Newhouse, Ming Cong Nguyen, Hiroki Uematsu, João Pedro Azevedo et World Bank Data for Goals Group. 2018. «A New Profile of the Global Poor», dans *World Development* 101: 250–67.
- Christiaensen, Luc, Lionel Demery et Jesper Kuhl. 2011. «The (Evolving) Role of Agriculture in Poverty Reduction—An Empirical Perspective», dans *Journal of Development Economics* 96 (2): 239–54.
- Commission mondiale sur l'avenir du travail. 2019. *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*. Genève: OIT.
- Durán Valverde, Fabio, Jorge Flores Aguilar, José Francisco Ortiz Vindas, Daniel Muñoz Corea, Ana Carolina de Lima Vieira et Lou Tessier. 2013. *Innovations in Extending Social Insurance Coverage to Independent Workers: Experiences from Brazil, Cape Verde, Colombia, Costa Rica, Ecuador, Philippines, France and Uruguay*. Document ESS no 42. OIT.
- Ehmke, Ellen. 2015. *National Experiences in Building Social Protection Floors: India's Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme*. Document ESS no 49. OIT.
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies). 2013. *FAO Statistical Yearbook 2013: World Food and Agriculture*.
- . 2014. *Social Protection and an Enabling Environment for the Right to Adequate Food*.
- . 2016. *Strengthening Coherence between Agriculture and Social Protection to Combat Poverty and Hunger in Africa: Framework for Analysis and Action*.
- . 2017. *Cadre de protection sociale de la FAO*.

Étendre la protection sociale aux populations rurales :
Perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT.

—. 2018. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition.*

—. 2019a. *Cadre de la FAO sur les migrations - La migration, un choix et une opportunité pour le développement.*

—. 2019b. *Social Protection in Small-Scale Fisheries and Aquaculture in Latin America and the Caribbean.*

—. 2020a. *Economic Inclusion and Social Protection to Reduce Poverty. Pro-Poor COVID-19 Responses for an Inclusive Post-Pandemic Economic Recovery.*

—. 2020b. *Migrant Workers and the COVID-19 Pandemic.*

—. 2020c. *Social Protection and COVID-19 Response in Rural Areas.*

—. Sans date. *Protecting Livelihoods: Linking Agricultural Insurance and Social Protection.*

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2020. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020: Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.*

Gentilini, Ugo, Mohamed Bubaker Alsafi Almenfi, Pamela Dale, Robert J. Palacios, Harish Natarajan, Guillermo Alfonso Galicia Rabadan, Yuko Okamura et al. 2020. *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19 : A Real-Time Review of Country Measures (September 18, 2020).* Living Paper, version 13. Banque mondiale.

ISPA. Sans date. *Core Diagnostic Instrument (CODI).*

ITUC (Confédération syndicale internationale). 2018. *ITUC Economic and Social Policy Brief: Gender Gaps in Social Protection.*

Langenhove, Thibault van et Céline Peyron Bista. 2019. «Mongolia: One Stop Shops Covering Herder Communities», dans *100 Years of Social Protection: The Road to Universal Social Protection Systems and Floors, Vol.I: 50 Country Case Studies*, édité par Isabel Ortiz, Valérie Schmitt et Loveleen De, 337-42. OIT.

Lanjouw, Jean O. et Peter Lanjouw. 2001. «The Rural Non-Farm Sector: Issues and Evidence from Developing Countries», dans *Agricultural Economics* 26 (1): 1-23.

Lindert, Kathy, Anja Linder, Jason Hobbs et Bénédicte De la Brière. 2007. *The Nuts and Bolts of Brazil's Bolsa Família Program: Implementing Conditional Cash Transfers in a Decentralized Context.* Social Protection Discussion Paper 0709. Banque mondiale.

Morlachetti, Alejandro. 2016. *The Rights to Social Protection and Adequate Food. Human Rights-based Frameworks for Social Protection in the Context of Realizing the Right to Food and the Need for Legal Underpinnings.* FAO Legal Papers No. 97.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et OIT. 2019. *Tackling Vulnerability in the Informal Economy.*

Odeyemi, Isaac AO. 2014. «Community-Based Health Insurance Programmes and the National Health Insurance Scheme of Nigeria: Challenges to Uptake and Integration», dans *International Journal for Equity in Health* 13 (1): 20.

OIT (Organisation internationale de travail). Sans date. «Agriculture: A Hazardous Work».

—. 2010. «Managing Labour Inspection in Rural Areas», dans *ILO Curriculum on Building Modern and Effective Labour Inspection Systems.*

—. 2015a. *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*

—. 2015b. *Practical Options for the Extension of Social Protection Coverage in Zambia: Small Scale Farmers.*

- , 2015c. *Social Protection for Maternity: Key Policy Trends and Statistics*. Social Protection Policy Paper No. 15.
 - , 2015d. *World Employment and Social Outlook 2015: The Changing Nature of Jobs*.
 - , 2016a. *Mongolia: Financial Assessment of the Proposed Reform to the Social Security System for Older Persons and a Proposed New Pension Scheme for the Herders and Self-Employed*.
 - , 2016b. *What Works: Active Labour Market Policies in Latin America and the Caribbean*.
 - , 2017. *Rapport mondial sur la Protection sociale 2017-19: Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable*.
 - , 2018a. "Ecuador: El Caso Del Seguro Social Campesino". Pisos de Protección Social En Acción: 100 Experiencias Exitosas de Protección Social Universal y El ODS 1.3.
 - , 2018b. *Rural Women at Work: Bridging the Gaps*.
 - , 2018c. *La protection sociale des peuples autochtones*. Social Protection for All Issue Brief.
 - , 2018d. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique: Troisième édition*.
 - , 2019a. *Construire des systèmes de protection sociale: Normes internationales et instruments relatifs aux droits humains*.
 - , 2019b. *Étendre la protection sociale à l'économie rurale*. Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale.
 - , 2019c. *Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience*.
 - , 2020a. *Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations*. Social Protection Spotlight.
 - , 2020b. *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. 6^e édition*.
 - , 2020c. *The Role of Social Dialogue in Formulating Social Protection Responses to the COVID-19 Crisis*. Social Protection Spotlight.
 - , 2020d. *Unemployment Protection in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations*. Social Protection Spotlight.
 - , 2020e. *Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2020*.
 - , 2020f. *Le COVID-19 et le secteur de la santé*. Note sectorielle de l'OIT.
 - , 2020g. *Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Focus sur la protection sociale.
 - , 2020h. *Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement: Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle*. Focus sur la protection sociale.
 - , 2020i. *Tableau de bord des données: Réponses de la Protection sociale à la crise COVID-19 dans le monde*.
- OIT, FAO, IFAD et OMS. 2020. *Impact of COVID-19 on People's Livelihoods, Their Health and Our Food Systems*.
- OIT et IDA. 2019. *Joint Statement: Towards Inclusive Social Protection Systems Supporting the Full and Effective Participation of Persons with Disabilities*.

OIT et UNICEF. 2019. *Towards Universal Social Protection for Children: Achieving SDG 1.3*.

ONU Femmes. 2020. *Le COVID-19 et l'économie du soin : action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre*. Document de politique générale No. 16.

Perry, Guillermo. 2007. *Informality: Exit and Exclusion*. Banque mondiale.

Phe Goursat, Marielle et Luca Pellerano. 2016. *Extension of Social Protection to Workers in the Informal Economy in Zambia: Lessons Learnt from Field Research on Domestic Workers, Small Scale Farmers and Construction Workers*.

Réseau mondial contre les crises alimentaires et Food Security Information Network (FSIN). 2020. *Global Report on Food Crises 2020: Joint Analysis for Better Decisions*.

Sepúlveda, Magdalena, et Carly Nyst. 2012. *The Human Rights Approach to Social Protection*. Finlande, Ministère des Affaires étrangères.

Tessier, Lou, Maya Stern Plaza, Christina Behrendt, Florence Bonnet et Emmanuelle St-Pierre Guilbault. 2013. *Social Protection Floors et Gender Equality: A Brief Overview*. Document ESS no 37. OIT.

Ulrichs, Martina. 2016. *Informality, Women and Social Protection: Identifying Barriers to Provide Effective Coverage*. ODI Working Paper 435.

Vinci, Igor, May Hani et Carol Djeddah. 2016. *Local Solutions to Social Protection*. Rome: FAO.

ISBN 978-92-5-133773-8



9 789251 337738

CB2332FR/1/01.21